

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/10/2013

Publication : 09/10/2013

Agence Régionale de Santé  
Alsace

Agence Régionale de Santé  
Alsace

Le Chef de Service

*Nathalie*  
Nathalie MAILLOT

Conseil Général



Haut-Rhin

ARRÊTÉ

2013 00384

ARS n° 2013/1060 / CG n°

du 27/9/13

modifiant l'arrêté ARS n° 2011/399/CG n° 2011-00305  
portant nomination des membres permanents de la commission  
de sélection d'appel à projet médico-social conjointe  
"ARS Alsace/Conseil Général du Haut-Rhin"

LE DIRECTEUR GENERAL  
DE L'AGENCE REGIONALE  
DE SANTE D'ALSACE

LE PRESIDENT  
DU CONSEIL GENERAL  
DU HAUT RHIN

- VU** le code de l'action sociale et des familles, et notamment les articles L. 313-1-1 et R. 313-1 et suivants relatifs à la procédure d'appel à projet et à la commission de sélection d'appel à projet social ou médico-social ;
- VU** l'arrêté ARS n° 2011/399/CG n° 2011-00305 du 29 juin 2011, signé conjointement par le Directeur de l'Agence régionale de santé d'Alsace et le Président du Conseil Général du Haut-Rhin, portant nomination des membres permanents de la commission de sélection d'appel à projet médico-social conjointe "ARS Alsace/Conseil Général du Haut-Rhin" ;

**ARRESENT**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :**

L'article 1 de l'arrêté ARS n° 2011/399/CG n° 2011-00305 du 29 juin 2011 portant nomination des membres permanents de la commission de sélection d'appel à projet médico-social conjointe "ARS Alsace/Conseil Général du Haut-Rhin" est modifié comme suit :

- 3° Deux représentants de l'Agence régionale de santé d'Alsace désignés par son Directeur général :
- Mme Sandra GRIMALDI, responsable du département des établissements médico-sociaux, titulaire,
  - Mme Viviane BURCKBUCHLER, adjointe au responsable du département des établissements médico-sociaux, suppléante,

- Mme Stéphanie GATHION, référente du champ personnes âgées sur le site de Strasbourg, titulaire,  
Mme Eve FAUGAS, chargée de mission mise en œuvre du SROMS handicap, suppléante,

5° En tant que représentants des usagers :

- a) Trois représentants des associations de retraités et personnes âgées, désignés conjointement par le Président du Conseil Général du Haut-Rhin et le Directeur général de l'Agence régionale de santé sur proposition du comité départemental des retraités et personnes âgées du Haut-Rhin :

- M. Norbert ZIMMERMANN, représentant l'union territoriale des retraités CFDT, suppléant

en remplacement de Mme Marthe ROHRBACHER.

**Article 2 :**

L'article 2 de l'arrêté ARS n° 2011/399/CG n° 2001-00305 du 29 juin 2011 portant nomination des membres permanents de la commission de sélection d'appel à projet médico-social conjointe "ARS Alsace/Conseil Général du Haut-Rhin" est modifié comme suit :

Deux représentants des unions, fédérations ou groupements représentatifs des personnes morales gestionnaires d'institutions médico-sociales, désignés conjointement par le Président du Conseil Général du Haut-Rhin et le Directeur général de l'Agence régionale de santé sur proposition des organisations :

- M. Jean-Christophe LABBE, directeur général de l'association Caroline Binder, représentant l'union régionale interfédérale des œuvres et organismes privés non lucratifs sanitaires et sociaux (URIOPSS) Alsace, suppléant,

en remplacement de Mme Margot LABBE.


**Article 3 :**

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Alsace et le Président du Conseil Général du Haut-Rhin sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Alsace et au bulletin d'information officiel du département du Haut-Rhin.

Fait en deux exemplaires originaux

Le Directeur général  
de l'ARS Alsace  
Par dérogation  
La Directrice générale adjointe  
  
Marie FONTANEL

Le Président du Conseil Général  
du Haut-Rhin

  
6/7

Christophe LABBE